



Conseil Municipal du 05 mars 2021

Compte rendu

Présents : Mmes COURTHIAL Marie-Laure, DELARBRE Elisabeth, GARNIER Christine et VIALLET Eline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël, LOUAHALA Ali-Patrick, et TAULEIGNE Marc.

Le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte ; Monsieur Mickaël HAVOND est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 12 février 2021 est soumis à approbation ; en l'absence de remarques, il est adopté.

Informations préalables

- 3 centres de vaccination provisoires sont ouverts ce WE 06 et 07 mars 2021 : centres de secours d'Aubenas et d'Annonay et SDIS de l'Ardèche à Privas pour les professionnels de santé, les personnes âgées de 50 à 74 ans présentant des facteurs de comorbidité, les personnes âgées de 75 ans et plus.
- Décisions prises par délégation :
 - ✓ Attribution du marché de rechapissage du monument aux morts à l'entreprise Court et fils - 07160 LE CHEYLARD pour 4 717.20€ TTC (financé par ONC : 786€, Souvenir français : 700€ et président UFAC Ardèche à titre personnel pour 150€ ; reste à charge pour la commune 2 869€)
- Modification de l'ordre du jour de la séance
 - ✓ Ajout de la délibération sur le vote des taux des impôts locaux ; accord à l'unanimité du conseil municipal.
 - ✓ Ajustement sur le CA 2020 suite à des écritures comptables oubliées, suite à une dernière vérification avec le compte de gestion du receveur. Des recettes doivent être ajoutées en fonctionnement et en investissement. Les tableaux transmis avec la convocation sont donc erronés et remplacés en séance.

I. Création d'un conseil municipal des jeunes de la commune de Gluiras - Délibération 20210305-008

4 jeunes collégiens de la commune de Gluiras ont écrit au maire le 08 janvier 2021 pour demander la création d'un conseil municipal des jeunes avec l'aide de l'animateur intercommunal CAPCA, Sylvain CAEL basé à St Sauveur.

Le maire expose le rôle et l'intérêt d'un conseil municipal de jeunes : organe de discussion et de proposition ouvert aux jeunes jusqu'à 30 ans ; son fonctionnement est très variable selon la tranche d'âge concernée, la commune, et le mode de désignation. Il a un double rôle : l'éducation à la citoyenneté et permettre aux jeunes d'agir concrètement. Le conseil municipal des jeunes permet aussi aux adultes de prendre en compte les besoins des jeunes.

Nathanaël BOISSY, Ambre FOUGIER, Gabin GOURDIN et Timothée FAYARD accompagné par l'animateur intercommunal ont rencontré le maire et les adjoints à ce sujet les 22 janvier et 5 février derniers.

Les 4 jeunes ont présenté les objectifs et les projets de ce conseil municipal des jeunes et notamment le projet de terrain de bosses pour VTT (Pump track). Christine Garnier, adjointe à la vie scolaire et Marc Tauleigne, adjoint à l'animation ont indiqué que les jeunes ont déjà commencé à s'investir dans la vie du village en participant au fleurissement de la place. Ils ont élaboré une charte de fonctionnement du conseil municipal des jeunes, que le conseil des adultes doit approuver officiellement.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité approuve la création d'un conseil municipal des jeunes, et adopte la charte de fonctionnement de ce conseil.

La signature officielle de cette charte par le maire et les 4 jeunes a eu lieu immédiatement après le vote.

II. Approbation du compte administratif 2020 et du compte de gestion du receveur - Délibération 20210305-009

Le maire présente les résultats comptables de la commune de Gluiras pour l'année 2020 de façon synthétique puis par article avec les corrections apportées suite à l'information donnée en début de séance.

Ces résultats font apparaître un excédent tant en fonctionnement (248 740,98€) qu'en investissement (24 604,92€) hors crédits reportés.

Le solde des crédits reportés en 2021, affiche par contre un besoin de financement de 121 186,08€.

Ces chiffres sont conformes au compte de gestion établi par le comptable de la commune..

Le maire précise que ces résultats positifs pour 2020 sont le fait d'une année particulière : les élections et la crise sanitaire ont freiné les investissements d'où l'excédent constaté qui diminue le déficit des crédits reportés (restes à réaliser).

Compte administratif 2020

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Réalisé 2020	Chapitre	Réalisé 2020
011 Charges à caractère général	152 746.21	013 Atténuation de charges	7 923.47
012 Charges de personnel & frais assimilés	163 040.70	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	36 819.20
014 Atténuation de produits	0.00	73 Impôts & taxes	209 248.72
65 Autres charges de gestion courante	43 454.41	74 Dotations, participations & subventions	180 402.93
66 Charges financières	24 366.84	75 Autres produits de gestion courante	90 670.08
67 Charges exceptionnelles	1 599.71	76 Produits financiers	5.51
022 Dépenses imprévues	0.00	77 Produits exceptionnels	10 171.58
023 Virement à la section d'investissement	0.00		
042 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	1 110.20	042 Opérations d'ordre (travaux en régie)	10 973.41
002 Déficit de fonctionnement 2019	0.00	002 Excédent de fonctionnement 2019	88 844.15
Totales dépenses	386 318.07	Total recettes	635 059.05
		Résultat de fonctionnement EXCEDENT	248 740.98
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Réalisé 2020	Chapitre	Réalisé 2020
20 Immobilisations incorporelles	1 256.56	13 Subventions d'investissement	50 667.35
21 Immobilisations corporelles	66 768.08	16 Emprunts & dettes assimilées	2 995.00
23 Immobilisations en-cours	0.00	21 Immobilisations corporelles	0.00
13 Subventions d'investissement	0.00	10 Dotations fonds divers	349 529.81
16 Emprunts & dettes assimilées	139 689.08	021 Virement de la section de fonctionnement	0.00
020 Dépenses imprévues	0.00		
040 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	10 973.41	040 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	1 110.20
041 Opérations patrimoniales	10 344.01	041 Opérations patrimoniales	10 344.01
		024 Produits de cessions	0.00
001 Déficit d'investissement 2019	161 010.31	001 Excédent d'investissement 2019	0.00
Totales dépenses	390 041.45	Total recettes	414 646.37
		Résultat d'investissement EXCEDENT	24 604.92

Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, sous la présidence du 1^{er} adjoint, Sébastien FOUGIER, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2020 du trésorier.

III. Affectation des résultats 2020 en 2021 - Délibération 20210305-010

Les résultats du compte administratif ayant été approuvés, il est proposé de les affecter au budget primitif 2021, selon le tableau ci-dessous :

- 121 186.08€ (couverture du déficit d'investissement) au *compte 1068 en recettes d'investissement* ;
- 127 554.90€ correspondant au solde de l'excédent de fonctionnement 2020 et du besoin de financement à couvrir en 2021, au *compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté*.

Budget Principal

Détermination et affectation des résultats 2020

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL BUDGET	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (2019)		88 844,15	161 010,31		161 010,31	88 844,15
Réalisations de l'exercice (2020)	386 318,07	546 214,90	229 031,14	414 646,37	615 349,21	960 861,27
Total	386 318,07	635 059,05	390 041,45	414 646,37	776 359,52	1 049 705,42
Résultat de la section	0,00	248 740,98	0,00	24 604,92	273 345,90	
<i>Restes à réaliser / Reports</i>			159 591,00	13 800,00		
Besoin de financement			145 791,00			
Excédent de financement		248 740,98		24 604,92		
Besoin total de financement			121 186,08			
Excédent total de financement		127 554,90				

A inscrire au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

A inscrire au compte 1068 recettes d'investissement

Le maire souligne que l'excédent de fonctionnement 2020 permet de couvrir largement le déficit des investissements 2020 restant à réaliser et d'aborder 2021 avec un excédent de près de 113 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2020 telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

IV. Vote des taux de fiscalité locale pour 2021 - Délibération 20210305-011

Le maire rappelle les taux de fiscalité votés en 2020 et propose de maintenir ces taux en 2021 à savoir : TH : 8.9% ; TFB : 8.8% ; TFNB : 46.89%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, fixe les taux d'imposition locale pour 2021 comme suit : Taxe d'Habitation : 8.9% ; Taxe sur le Foncier Bâti : 8.8% ; Taxe sur le Foncier Non Bâti: 46.89%.

V. Vote du budget primitif 2021 - Délibération 20210305-012

Le maire présente la synthèse du budget primitif 2021 en préalable à une présentation détaillée par article.

Les orientations pour Gluiras :

Les orientations budgétaires pour le budget 2021 proposées par le maire sont en fonctionnement la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la prudence en matière de recettes, notamment à l'annonce des mesures d'économie budgétaires de la CAPCA qui risquent d'impacter les finances communales (révision des

attributions de compensation, participation au financement de la compétence eaux pluviales). Malgré ce contexte difficile, le budget 2021 ne prévoit pas de hausse des impôts.

Pour ce qui est des investissements, l'objectif de réduire la dette se poursuit : comme en 2020 pas de nouvel emprunt, et extinction progressive de quelques emprunts. Le capital de la dette en 2021 représente 280 000€ (compris l'avance pour la délégation de MO du SDE07). Les investissements prévus s'inscrivent dans les mesures gouvernementales afin d'optimiser leur financement (rénovation thermique des bâtiments communaux), et se limitent aux projets indispensables (programme de voirie 2021, plan d'adressage, installation téléphonique mairie en prévision de l'arrivée de la fibre optique).

Le budget 2021 s'équilibre en fonctionnement à 644 054.90€ et à 422 986.08€ en investissement.

Les principales évolutions concernent en fonctionnement - dépenses, les charges à caractère général (+6.72% dû notamment aux prévisions d'entretien des bâtiments) et les charges de personnel (+2.6% lié à la prise en compte de l'assurance du personnel) qui augmentent. Inversement les charges financières diminuent (- 4000€), de même que les charges exceptionnelles.

En recettes de fonctionnement, les produits des services (garderie, charges locatives) sont prévus à la hausse ; l'attribution de compensation de la CAPCA est inscrite à hauteur de 105 000€.

Les principaux investissements inscrits au budget 2021, concernent :

- L'étude de la rénovation acoustique et thermique de la salle des fêtes
- Le programme de réfection de voirie 2021 ;
- L'achat de matériel de voirie (chaines de déneigement, saleuse) ;
- Le programme de rénovation thermique des bâtiments pour 2021 (école de la Fargatte, bibliothèque et maison rose ainsi que le remplacement de la chaudière d'été du Sully) ;
- La rénovation de l'installation téléphonique de la mairie ;
- La réalisation du plan d'adressage ;
- L'installation de l'aire de jeux pour enfants sur la place ;
- Le rechampissage du monument aux morts et la création d'un ossuaire au cimetière

Confirmant la décrue de l'endettement, le remboursement du capital des emprunts diminue de 8 300€.

Les différentes recettes d'investissement correspondent aux subventions à percevoir sur les travaux 2020 restant à réaliser en 2021 : DETR et subvention Région sur l'aire de jeux ; DSIL, subvention CD 07 et certificat d'économie d'énergie pour la rénovation thermique 2020 ; fond de concours CAPCA sur le programme de voirie 2020.

Les aides liées aux travaux inscrits en 2021 ne sont pas inscrites à ce stade. Le FCTVA, calculé sur les investissements N-2 (2019), est inscrit pour 50 000€ ainsi la couverture du besoin de financement des restes à réaliser 2020 pour 121 186.08€ et le virement de la section de fonctionnement pour 210 000€.

Le maire souligne que ce budget 2021, permet d'assurer le fonctionnement des services tout en maîtrisant la dépense, et de réaliser près de 300 000€ d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Budget primitif 2021

Section de fonctionnement			Section d'investissement		
Dépenses			Dépenses		
Chapitre	Rappel BP + DM 2020	Proposition 2021	Chapitre	Rappel BP + DM 2020	Proposition 2021
011 Charges à caractère général	157 050.00	167 610.00	20 Immobilisations incorporelles	1 500.00	10 000.00
012 Charges de personnel & frais assimilés	163 700.00	167 950.00	21 Immobilisations corporelles	98 000.00	128 500.00
014 Atténuation de produits	0.00	0.00	23 Immobilisations en-cours	128 591.44	148 591.00
65 Autres charges de gestion courante	48 150.00	44 600.00	13 Subventions d'investissement	0.00	0.00
66 Charges financières	24 500.00	20 500.00	16 Emprunts & dettes assimilées	139 842.96	131 500.00
67 Charges exceptionnelles	48 510.56	13 700.00	020 Dépenses imprévues	98.04	4 395.08
022 Dépenses imprévues	49.59	18 494.90	040 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	15 000.00	0.00
023 Virement à la section d'investissement	178 800.00	210 000.00	041 Opérations patrimoniales	10 344.01	0.00
042 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	1 190.00	1 200.00	001 Déficit d'investissement 2019	161 010.31	0.00
002 Déficit de fonctionnement 2020		0.00	Totales dépenses	554 386.76	422 986.08
Totales dépenses	621 950.15	644 054.90			

Recettes			Recettes		
Chapitre	Rappel BP + DM 2020	Proposition 2021	Chapitre	Rappel BP + DM 2020	Proposition 2021
013 Atténuation de charges	2 128.00	0.00	13 Subventions d'investissement	53 396.00	40 600.00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 028.00	32 500.00	16 Emprunts & dettes assimilées	2 190.00	0.00
73 Impôts & taxes	95 000.00	203 000.00	21 Immobilisations corporelles	0.00	0.00
74 Dotations, participations & subventions	177 730.00	179 000.00	10 Dotations fonds divers	308 466.75	171 186.08
75 Autres produits de gestion courante	92 850.00	101 000.00	021 Virement de la section de fonctionnement	-8 700.00	210 000.00
76 Produits financiers	20.00	0.00	040 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	1 190.00	1 200.00
77 Produits exceptionnels	5 000.00	1 000.00	041 Opérations patrimoniales	10 344.01	0.00
042 Opérations d'ordre (travaux en régie)	15 000.00	0.00	024 Produits de cessions		0.00
002 Excédent de fonctionnement 2020	88 844.15	127 554.90	001 Excédent d'investissement 2019		
Total recettes	504 650.15	644 054.90	Total recettes	366 886.76	422 986.08
					0.00

Après débat et questions, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 tel que présenté au tableau ci-dessus.

VI. Règlement d'attribution de subventions - Délibération 20210305-013

Différentes associations, de la commune ou hors commune, sollicitent l'attribution d'une subvention. Après le renouvellement du conseil municipal, il est proposé de revoir et d'ajuster le règlement d'attribution des subventions aux associations.

Le maire présente un projet de règlement qui précise notamment les modalités d'attribution et de versement des aides selon qu'il s'agit d'une aide au fonctionnement ou à un évènement et selon que l'association est située à Gluiras ou non.

Christine Garnier propose de réévaluer la subvention de fonctionnement aux associations et de la porter à 80€ (75€ jusqu'en 2020).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le règlement d'attribution des subventions aux associations tel que présenté, fixe à 80€ le montant de la subvention de fonctionnement aux associations qui en font la demande, attribuée à l'association Don du sang de la vallée de l'Yrieux, sur sa demande pour l'année 2021, une subvention de 100€ au vu de son impact sanitaire & social.

VII. Programme voirie 2021

Le 1^{er} adjoint chargé des travaux, Sébastien FOUGIER, présente sous forme de tableau les propositions de réfection et d'amélioration des voies communales pour 2021. Ces propositions sont en attente de chiffrage par le service des routes du Conseil Départemental dans le cadre de l'assistance technique aux collectivités. Un choix sera nécessaire en fonction du budget inscrit pour la voirie en 2021 et des priorités de réparation.

Le conseil émet un avis favorable à ce programme de travaux pour 2021 qui fera l'objet d'un marché de travaux à valider ultérieurement.

Une demande particulière pour le chemin de Marcholles a été adressée au maire. Le conseil municipal débat sur le statut de la piste réalisée par Mr et Mme PICCO, habitants la maison de Marcholles, à côté du chemin communal (sentier piéton).

Il est convenu de s'assurer de la propriété de la piste créée et de rencontrer Mr et Mme PICCO.

VIII. Archives communales – prestation CdG 07- Délibération 20210305-014

Le maire rappelle que la gestion des archives communales a été confiée en 2015 à notre secrétaire de Mairie ; cette tâche prend beaucoup de temps, et ne peut se réaliser qu'en dehors des heures d'ouverture au public. Pour décharger Céline de cette mission et qu'elle puisse se consacrer pleinement à d'autres tâches, il est proposé de faire appel au centre de gestion du personnel territorial (CdG07) qui dispose de personnel spécialisé en matière d'archivage.

Le devis transmis par le CdG 07 propose de réaliser une mission d'archivage pendant 9 semaines pour un montant de 5 517€.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la proposition de mission d'archivage du CdG 07 pour le montant indiqué (5517€) et à autoriser le maire à signer la convention correspondant à la mission.

IX. Exonération des loyers du relais de Sully - Délibération 20210305-015

Le maire rappelle que le conseil municipal du 18 décembre 2020, en réponse à la demande de Mr LAMBERT, gérant du Relais de Sully, d'être exonérer des loyers de novembre et de décembre 2020 avait suspendue sa décision à l'évolution de la situation sanitaire et à la reconduction de la prise en charge de ces exonérations par le Conseil Départemental via le FDPTP.

Après renseignement, le conseil départemental de l'Ardèche confirme que le soutien aux collectivités pour l'activité commerciale serait reconduit en 2021 ; les loyers de fin d'année 2020 étant pris en compte en 2021.

La question se repose donc de l'exonération des loyers de novembre et décembre 2020, et de janvier et février 2021 pour le relais de Sully, sachant que le CD 07 prendra en charge ces éventuels manques à gagner.

Dans la continuité des débats du 18 décembre 2020, il est proposé d'exonérer le relais de sully des loyers de novembre et décembre 2020 et de ceux de janvier et février 2021 compte tenu du maintien de la fermeture administrative des restaurants. Il est précisé que cette exonération ne concerne pas les charges locatives.

La discussion s'engage sur l'équité à observer entre les deux commerces du village, et sur la difficulté pour la commune d'aider le commerce qui n'a pas de créances (loyers) envers la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'exonérer du paiement des loyers de novembre 2020 à février 2021 (4 mois) le locataire du relais de Sully, dit que cette exonération ne concerne pas les charges locatives qui restent dues, attribue une aide équivalente soit 2 400€ à l'échoppe du bon berger compte tenu de la fermeture administrative imposée aux activités de restauration.

X. Pacte de gouvernance de la CAPCA – avis du conseil municipal - Délibération 20210305-016

Le maire indique que par délibération du 27 juillet 2020, le conseil communautaire de la CAPCA a décidé de l'élaboration d'un pacte de gouvernance pour le bon fonctionnement de l'intercommunalité. Un comité de pilotage a été mis en place et s'est réuni à deux reprises.

Mr François Arzac, président de la CAPCA, a transmis le 19 février 2021, le projet de pacte qui doit recevoir l'avis des conseils municipaux avant d'être adopté par le conseil communautaire. Ceux-ci ont 2 mois à partir de la transmission pour donner leur avis soit jusqu'au 18 avril 2021.

Le projet de pacte de gouvernance appelle quelques commentaires : il est notamment regretté que les conseils municipaux ne soient pas plus associés au fonctionnement de l'intercommunalité, et que des instances de concertations permanentes ne soient créées pour que les décisions communautaires soient mieux connues et partagées par les communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité regrette que les conseils municipaux ne soient pas plus associés au fonctionnement de l'intercommunalité, émet néanmoins un avis favorable au pacte de gouvernance de la CAPCA tel qu'il lui est soumis.

XI. Plan adressage – création d'un comité de suivi - Délibération 20210305-017

Le maire propose qu'en prévision de la réalisation du plan d'adressage, un comité de suivi soit créé avec pour mission de nommer les voies communales.

Ce comité de suivi serait constitué de conseillers municipaux et de 2 ou 3 personnes connaissant bien la commune et ses hameaux.

A noter qu'à l'occasion de cette opération, une mise à jour du classement des voies communales sera effectuée avec l'aide du service des routes du Département, dans le cadre de l'ATC.

Après appel à candidatures au sein du conseil, Eline VIALLET, Sébastien FOUGIER et Gildas COURTHIAL sont candidats ; le maire a sollicité Marcelle MICHEL, Jean DELARBRE, Daniel DELARBRE et Jean-Pierre VERGNES. Le maire présidera ce comité de suivi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer un comité de suivi du plan d'adressage de la commune, désigne pour constituer ce comité mesdames : Eline VIALLET Marcelle MICHEL et messieurs : Jean-Pierre VERGNES, Jean DELARBRE, Sébastien FOUGIER, Daniel DELARBRE et Gildas COURTHIAL.

XII. Question diverse

Mr Etienne FAYARD demande à ce que les conseils débutent à 20h plutôt qu'à 19h, surtout avec les jours qui rallongent et le prochain horaire d'été.

La séance est levée à 22h30

Signatures

BESSON François

COURTHIAL Gildas

COURTHIAL Marie-Laure

DELARBRE Elisabeth

GARNIER Christine

FAYARD Etienne

FOUGIER Sébastien

HAVOND Mickaël

LOUAHALA Ali-Patrick

TAULEIGNE Marc

VIALLET Eline